



Agent des PCC – Guide de référence rapide

Remplir le formulaire de réclamation papier

Ce guide vous accompagne dans la façon de remplir le formulaire de réclamation PCC pour demander une compensation dans le cadre du Plan d'indemnisation des réclamants pancanadiens.

Avec votre formulaire de réclamation, vous devez fournir :

- Une documentation médicale prouvant le diagnostic de la victime du tabac avec l'une des maladies liées au tabac indemnisables (cancer du poumon, cancer de la gorge, emphysème ou BPCO [stade III ou IV selon la classification GOLD]) entre le 8 mars 2015 et le 8 mars 2019 (inclusivement). Pour plus d'informations, consultez le *Guide de référence rapide – Documents acceptables pour le diagnostic médical*.
- Si vous présentez une réclamation au nom d'une victime du tabac, vous devez également fournir une documentation confirmant votre autorité légale à agir en leur nom. Pour plus d'informations, consultez le *Guide de référence rapide – Documents acceptables pour la représentation légale*.

Étant donné que l'obtention des dossiers médicaux et des documents de représentation légale peuvent prendre du temps, il est fortement recommandé de commencer à les demander et à les rassembler **le plus tôt possible** dans le processus de réclamation.

1. Confirmer l'admissibilité

Avant de remplir le formulaire, assurez-vous que la victime du tabac répond à tous les critères suivants :

- Résidait au Canada (ou était résidente du Canada au moment du décès).
- Avoir fumé au moins 87600 cigarettes (12 paquets-années) entre le 1^{er} janvier 1950 et le 20 novembre 1998.
- Diagnostiqué entre le 8 mars 2015 et le 8 mars 2019 (inclusivement) de :
 - Cancer primaire des poumons,
 - Cancer primaire de la gorge (carcinome à cellules squameuses du larynx, de l'oropharynx, ou de l'hypopharynx), ou
 - Emphysème ou BPCO (stade III ou IV selon la classification GOLD).
- Était vivant le 8 mars 2019.

Si la personne vit au Québec et ne répond pas à ces critères, elle peut plutôt être admissible sous le plan d'administration des actions collectives au Québec.

2. Remplissez le formulaire de réclamation

Commencez par lire les instructions générales aux pages 1 à 4 du formulaire de réclamation.

Si vous agissez en tant que représentant légal d'une victime du tabac (vivante ou décédée),

veuillez également consulter l'Annexe A du formulaire de réclamation.

Partie 1 : Renseignements sur la victime du tabac (formulaire de réclamation, pages 5 à 7)

Renseignements sur la victime du tabac

- Indiquez le nom légal complet de la victime, sa date de naissance, le numéro de carte de santé ainsi que la province ou le territoire ayant délivré cette carte.
- Confirmer la résidence au moment du diagnostic et la résidence actuelle (ou au moment du décès).

Renseignements sur le représentant (à remplir uniquement si applicable)

- Si vous agissez au nom d'une victime du tabac (vivante ou décédée), indiquez votre nom ainsi que votre autorité légale.
- Joignez les documents requis mentionnés dans l'annexe A du formulaire de réclamation (p. ex. : procuration, certificat de décès, etc.).

Renseignements généraux

- Fournissez l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, la langue préférée et le mode de contact de la victime du tabac ou du représentant légal.

Partie 2 : Preuve de diagnostic

Preuve de diagnostic

- Indiquez la maladie diagnostiquée ainsi que la date et le lieu de résidence au moment du diagnostic (p. ex. la province ou le territoire). Notez que le lieu de résidence correspond à la province ou au territoire ayant délivré la carte d'assurance maladie et/ou le permis de conduire de la victime du tabac.
- Joignez au moins un des éléments suivants :
 - Rapport de pathologie (pour le cancer) ou test de spirométrie (pour l'emphysème ou la BPCO)
 - Si vous ne pouvez pas obtenir un rapport de pathologie ou un test de spirométrie joignez au moins un des documents suivants: Un extrait d'un dossier médical confirmant le diagnostic dans la période requise;
 - un formulaire du médecin dûment rempli;
 - Une déclaration écrite d'un médecin avec des dossiers médicaux à l'appui.
 - Consultez les Guides de référence rapide, *Documents acceptables pour le diagnostic médical* et *Demande de dossiers médicaux* pour plus d'informations sur les dossiers acceptés et la procédure de demande.

Partie 3 : Autorisation de demander, de divulguer et de publier des dossiers

- Cochez la case pour autoriser l'agent des PCC et l'administrateur des réclamations à accéder à vos dossiers médicaux et à les examiner.

Partie 4 : Preuve des antécédents de tabagisme

- Entrez la date de début de consommation de tabac (par exemple, « avant ou le 1er janvier 1976 ») et soit :
 - la moyenne de cigarettes fumées par jour et le nombre d'années de consommation, ou
 - une répartition par période.
- Sélectionnez toutes les marques de cigarettes fumées en cochant la case.

Partie 5 : Déclaration solennelle

- Lisez attentivement la déclaration solennelle, puis signez-la devant un commissaire à l'assermentation. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez communiquer avec l'agent des PCC, qui peut organiser gratuitement un rendez-vous avec un commissaire à l'assermentation. Consultez également le *Guide de référence rapide – Attestation* pour plus d'informations.
- Si un interprète est utilisé, veuillez remplir les sections 5A à 5C.

3. Joindre les documents requis

- Une preuve de diagnostic médicale
- Une preuve de décès (le cas échéant)
- Une preuve de votre autorité légale si vous agissez au nom d'une victime du tabac, vivante ou décédée

4. Soumettre la réclamation

Choisissez l'une des méthodes suivantes pour soumettre votre formulaire de réclamation dûment rempli:

- En ligne : www.TobaccoClaimsCanada.ca
- Par courriel : info@TobaccoClaimsCanada.ca
- Par télécopieur : 1 866 262-0816
- Par courrier :

Administrateur des réclamations canadiennes relatives au tabac
a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada Inc.
C.P. 2958, succursale B
Ottawa ON K1P 5W9

Date limite : Veuillez soumettre votre réclamation au plus tard à 17 h (heure du Pacifique), le 3 septembre 2027.

Besoin d'aide?

- Numéro de téléphone : 1 888 482-5852
- Courriel : PCCAgent@TobaccoClaimsCanada.ca
- Site Web : www.TobaccoClaimsCanada.ca/fr